

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Pôle intercommunalité  Hervé LE GALL	<b>Compte-rendu de la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du 18 janvier 2016</b>	
---	---	--

**PRESENTS :**

Président : M Pierre LAMBERT, préfet des Côtes d'Armor,

*Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :*

M. Bruno JONCOUR, maire de Saint-Brieuc,  
M. Ronan KERDRAON, maire de Plérin,  
M. Paul LE BIHAN, maire de Lannion,  
M. Rémy MOULIN, maire de Ploufragan.

*Représentants de communes ayant une population inférieure à la moyenne départementale :*

Mme Armelle BOTHOREL, maire de La Méaugon,  
M. Mickaël CHEVALIER, maire de Plumaugat,  
M. Jean-Luc COUELLAN, maire de Rouillac,  
M. Bruno FONTAINE, maire de Trémereuc,  
M. Vincent LE MEAUX, maire de Plouëc-du-Trieux,  
M. Dominique PARISCOAT, maire de Tréglamus.

*Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale :*

M. Michel DAUGAN, maire de Plouasne  
M. Thibaut GUIGNARD, maire de Ploëuc-sur-Lié,  
M. Philippe LE GOFF, maire de Guingamp,  
M. Hervé LE LU, maire de Mûr-de-Bretagne,  
M. Joseph SAUVE, maire de Plessala,  
M. Christian URVOY, maire de Binic,  
M. Michel VASPART, sénateur-maire de Pleudihen-sur-Rance.

*Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :*

Mme Lise BOUILLOT, vice-présidente de la communauté de communes Callac-Argoat,  
M. Loïc CAURET, président de Lamballe Communauté,  
M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, président de la communauté de communes Paimpol-Goëlo,  
M. Vincent CLEC'H, président de la communauté de communes du pays de Bégard,  
M. Eric DUVAL, conseiller communautaire de la communauté de communes Lanvollon-Plouha,  
M. Alain GUEGUEN, conseiller communautaire de la communauté de communes du Kreiz-Breizh,  
M. René GUILLOUX, président de Lefc Communauté,  
M. Joseph JAFFRES, président de la communauté de communes Côte de Penthièvre,

M. Didier LECHIEN, vice-président de Dinan Communauté,  
M. Arnaud LECUYER, président de la communauté de communes du Pays de Matignon,  
M. Guy LE HELLOCO, président de la CIDERAL,  
M. Joël LE JEUNE, président de Lannion-Trégor Communauté,  
M. Joseph LE VEE, président de la communauté de communes Centre Armor Puissance 4,  
M. Loïc MAHE, président de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux,  
M. Michel RAFFRAY, président de la communauté de communes Plancoët-Plélan,  
M. Loïc RAOULT, président de la communauté de communes Sud Goëlo,  
M. André RAULT, président de la communauté de communes du pays de Moncontour.

*Représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes :*

M. Jean GAUBERT, président du syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor,  
M. Yvon LE MOIGNE, président du PETR du pays de Guingamp,

*Représentants du Conseil départemental*

M. Eugène CARO, conseiller départemental du canton de Pleslin-Trigavou,  
M. Thierry SIMELIERE, conseiller départemental du canton de Plouha,  
M. Yannick MORIN, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André,  
M. Christian COAIL, conseiller départemental du canton de Callac.

*Représentants du Conseil régional :*

M. Thierry BURLLOT, conseiller régional.

**EXCUSÉS :**

M. Hervé GUELOU, conseiller communautaire de Lannion-Trégor Communauté,  
M. Philippe GUESDON, maire de Plessix-Balisson.

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Gérard DEROUIN, secrétaire général de la préfecture,  
Mme Sophie YANNOU-GILLET, sous-préfet de Lannion,  
M. Frédéric LAVIGNE sous-préfet de Guingamp,  
M. Michel LABORIE, sous-préfet de Dinan,  
M. Stéphane HALBIQUE, directeur départemental des finances publiques,  
Mme Marie-Laure LAURENT, direction départementale des finances publiques,  
M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,  
Mme Gwenael HERVOUET, direction départementale des territoires et de la mer,  
M. Hervé LE GALL, chargé de mission, préfecture,  
Mme Manuella CHAPRON, chef du bureau contrôle de légalité et conseil aux collectivités locales, préfecture,  
Mme Régine GLATRE, pôle intercommunalité et aménagement du territoire, préfecture,

Le Préfet ouvre la séance de travail de la commission départementale de coopération intercommunale et rappelle que la réunion d'aujourd'hui est une réunion de méthode, de calendrier et de principe. L'ordre du jour porte sur la modification du règlement intérieur, une présentation de l'état des délibérations des conseils municipaux et communautaires, territoire par territoire et un recueil des premières observations.

Le premier point concerne la modification du règlement intérieur. La question est double. Il convient tout d'abord, de rationaliser et d'organiser les travaux de la CDCI pour être le plus transparent et le moins improvisé possible en donnant un délai de convocation suffisant (5 jours francs) pour transmettre les comptes rendus et les ordres du jour. La transmission par voie dématérialisée à l'adresse de messagerie fournie par chaque membre paraît être la solution la plus adaptée pour respecter ce délai. Il convient donc de modifier l'article 7 du règlement intérieur en ce sens.

Il est proposé par ailleurs un article 7 bis libellé comme suit :

« Tout membre de la CDCI a la possibilité de déposer des amendements au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le représentant de l'État. Ces amendements doivent être écrits, motivés et transmis, par voie postale ou dématérialisée, au secrétariat de la CDCI huit jours francs au moins avant la date de réunion. Tout dépôt fera l'objet d'un accusé de réception. Les demandes d'amendement sont diffusées aux membres par voie dématérialisée, conformément aux dispositions de l'article 7 ».

De même, à la demande de M Thierry SIMELIERE, l'article 9 est ainsi complété.

« Les propositions de modification du projet de schéma de coopération intercommunale sont adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ces membres ».

Les membres présents acceptent à la majorité absolue les modifications proposées.

M. Thibaut GUIGNARD appelle l'attention du Préfet sur le calendrier à venir. Il note que les deux réunions du mois de février coïncident avec des réunions importantes de l'assemblée départementale et que les représentants de cette assemblée ne pourront pas s'y soustraire. Après discussion, il est proposé de décaler à 17h00 la réunion de travail du 8 février 2016. Pour les autres dates, et notamment le 29 février, les services vont vérifier ce qu'il est possible de faire dans un calendrier contraint.

Après une rapide présentation des communes nouvelles dans le département, le Préfet présente un retour sur les délibérations sur le schéma.

*1) Extension de Saint-Brieuc agglomération par fusion de 3 EPCI adjacents - Sud Goëlo, Centre Armor puissance 4 et Quintin communauté - (34 communes, 149 247 habitants).*

Ce projet a reçu 26 avis communaux favorables représentant 132 993 habitants. Les intercommunalités se sont prononcées favorablement au projet à l'exception de celle du Sud Goëlo qui a émis un avis défavorable et proposé un regroupement avec Leff communauté et la CC de Lanvollon/Plouha. La majorité requise est donc atteinte même si certaines communes du Sud Goëlo ne sont pas d'accord.

*2) Fusion du Leff Communauté et de la CC de Lanvollon-Plouha (28 communes, 30 677 habitants)*

Seules deux communes ont donné un avis favorable à ce projet, toutes les autres ainsi que les deux intercommunalités ont rejeté la proposition faite en demandant le rattachement de Sud Goëlo. La question est de savoir si la seule fusion des deux intercommunalités est envisageable ou pas.

*3) Fusion de Lamballe Communauté et de 4 autres EPCI - Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Moncontour, Pays de Duguesclin- (44 communes, 70 819 habitants)*

37 communes représentant 56 737 habitants ont voté pour ce projet ainsi que les cinq intercommunalités concernées. Seules 2 communes ont souhaité un rapprochement avec Dinan tandis que quatre autres proposent un élargissement au pays de Matignon. Une collectivité annonce vouloir intégrer l'agglomération de Saint-Brieuc. La majorité nécessaire est donc largement atteinte à cette fusion extension.

*4) Fusion des CC du pays de Matignon et de Plancoët-Plélan (27 communes, 30 192 habitants)*

Seules 4 communes ont accepté ce territoire de transition basée sur un regroupement de proximité, une grande majorité de collectivités jugeant préférable de construire une plus grande intercommunalité autour de Dinan.

*5) Fusion de Dinan Communauté, Rance-Frémur et du Pays de Caulnes (38 communes, 61 627 habitants)*

9 communes y sont favorables, 29 s'y opposent. Les collectivités du pays de Caulnes ont voté pour mais Dinan communauté et Rance Frémur préfèrent un territoire plus ambitieux en rattachant le pays de Matignon et de Plancoët-Plélan.

*6) Fusion de la Cidéral et des CC du Hardouiniais-Mené et du Mené (51 communes, 52 151 habitants)*

Cette fusion est souhaitée très majoritairement. La question de Mur de Bretagne et Saint-Connec va néanmoins se poser. Je précise que la CDCI du 56 que j'ai fait saisir par le préfet du Morbihan a émis un avis défavorable au départ de ces deux communes costarmoricaïnes. Je me suis d'ailleurs engagé à vous transmettre l'argumentaire que la présidente de Pontivy communauté (56) m'a fait parvenir sur ce point. Il vous sera joint au présent procès verbal.

*7) Fusion de Lannion Trégor Communauté avec les CC du Haut Trégor et de la presqu'île de Lézardrieux (60 communes, 100 057 habitants)*

La majorité requise pour ce projet est largement atteinte puisque 49 communes représentant 89 881 habitants ont délibéré favorablement. Les conseils communautaires ont également validé ce projet. La lecture des délibérations et de la carte qui en résulte montre cependant que c'est à la périphérie de certains territoires que se posent des interrogations, notamment sur la presqu'île de Lézardrieux.

*8) Fusion de Guingamp Communauté et de 5 autres EPCI – Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté, pays de Bégard, pays de Belle-Isle-en-Terre et pays de Bourbriac (46 communes, 68 246 habitants)*

Ce projet ambitieux est majoritairement bien compris sauf dans la pointe Nord autour de Paimpol où les élus recherchent une intercommunalité plus maritime élargie à la presqu'île de Lézardrieux et s'étendant vers Lanvollon Plouha. Il existe également des interrogations au centre où les élus se veulent plus ambitieux et souhaitent une intercommunalité au niveau du pays en absorbant Leff communauté et Lanvollon Plouha.

*9) Fusion des CC du Kreizh-Breizh et de Callac-Argoat (36 communes, 25 305 habitants)*

Seules 2 communes ont validé le projet de rapprochement proposé qui ne fera donc pas. D'autres ancrages devront être trouvés pour ces deux territoires.

Toutes les cartes présentées seront mises sur le site Internet de la préfecture et le cheminement d'accès pour y accéder vous sera indiqué par messagerie.

Une première analyse de cette présentation montre que certains regroupements ont été majoritairement validés comme le Trégor, la Cidéral, Guingamp Paimpol, Lamballe et les EPCI voisins, Saint-Brieuc agglomération et les trois communautés limitrophes malgré des oppositions locales de certaines communes dont le sort ou la sortie éventuelle à la périphérie devra être discutée.

D'autres regroupements n'ont pas été acceptés car jugés insuffisamment ambitieux dans la mesure où ils n'allaient pas assez loin dans les regroupements au niveau des pays tout entiers. C'est le cas sur Dinan et dans une moindre mesure sur Guingamp. Il appartiendra aux élus de faire des propositions dans ce sens mais tout ce qui peut porter plus haut l'ambition du schéma ne peut qu'être bénéfique.

Il y a cependant des situations particulières à la périphérie du département.

La situation de Trémereuc ne devrait pas poser de difficulté, l'avis du Préfet d'Ille et Vilaine, le vote de la CDCI 35 et la délibération de l'intercommunalité d'accueil étant tous favorables au rattachement de la commune à la Côte d'Émeraude.

Mur de Bretagne et Saint Connec posent un problème un peu plus complexe avec un avis défavorable de la CDCI 56 et de la présidente de Pontivy communauté. Il n'est pas exclu qu'il faille trancher en CDCI.

Pour Callac Argoat et la CCKB, l'ancrage départemental du projet de schéma reste la préférence mais il n'est pas interdit que Callac Argoat se tourne vers Poher communauté. Néanmoins, il n'y a pas beaucoup de lisibilité sur ce qui se passe autour de Poher communauté. De plus, la délibération de la communauté de communes de Callac Argoat montre, certes, un refus de rapprochement avec la CCKB mais laisse entrevoir une ouverture possible vers Guingamp. Il conviendra à la CDCI de trancher.

Enfin, dans le respect des principes énoncés lors de la présentation du projet de schéma en octobre dernier, le regroupement par bloc ou par fusion extension, mais pas par démembrement de communes, doit être prôné même si la situation particulière des communes à la périphérie de territoire devra être traitée. Ceci aura d'ailleurs des incidences sur les syndicats de gestion qui seront voués à disparaître dans des territoires plus grands à l'intérieur desquels les EPCI regroupés vont prendre progressivement des compétences.

En conclusion, il convient d'adopter un schéma ambitieux à long terme qui tire le département vers le haut à partir de sa ville centre mais également des pôles principaux du département.

M. Christian COAIL, conseiller départemental du canton de Callac, rappelle que les 11 communes de Callac Argoat ont toutes refusé le projet proposé et précisé individuellement leur position. Sur la CCKB, il n'y a pas plus d'attraction à fusionner. Sur les 25 communes, seules quelques unes ont fait des contre-propositions mais une dominante est pour le statu quo qui peut être analysé comme une volonté de ne pas voir la CCKB éclater. Concernant Callac Argoat, un amendement sera déposé, soit pour un transfert en bloc vers Guingamp ou Carhaix s'il y a assurance pour les communes le désirant, de se tourner dans un second temps vers l'autre bloc, soit en respectant le choix de chaque collectivité (7 souhaitant rejoindre Poher Communauté, 4 se tournant vers Guingamp Communauté).

Le Préfet rappelle que la sortie individuelle est toujours possible en droit commun mais que cela est bien différent des groupes de communes qui souhaitent se dissocier de l'ancrage de l'intercommunalité.

M. Didier LECHIEN, vice-président de Dinan Communauté et maire de Dinan, rappelle que les communes du pays de Dinan ont majoritairement refusé le projet de schéma et fait une proposition alternative qui est la constitution d'une communauté d'agglomération à l'échelle du pays de Dinan. Il souhaite que le vote des communes soit respecté (Hénambihen qui veut se rapprocher de Lamballe, Broons et Yvignac qui veulent se tourner vers Dinan). Un amendement sera déposé en ce sens. Le cas de Ploubalay appartenant actuellement à la CC de la Côte d'Émeraude (département d'Ille et Vilaine) qui souhaite créer une commune nouvelle avec Trégon et Plessis Balisson, toutes deux relevant de la Côte d'Émeraude et Saint Jacut (CC Plancoët Plélan), devra également être étudié dans la mesure où la commune nouvelle va souhaiter rejoindre la communauté d'agglomération du pays de Dinan.

Le Préfet indique qu'il sera tenu de saisir la CDCI d'Ille et Vilaine au plus tard lorsque la commune nouvelle sera créée.

M. Yvon LE MOIGNE, président du PETR du pays de Guingamp, indique qu'il faut être ambitieux et pragmatique dans le strict respect des décisions prises par les conseils municipaux et la nécessité de « prioriser » le principe des bassins de vie. La possibilité pour les communes dites en marge de modifier les périmètres auxquels elles appartiennent aujourd'hui est également une règle importante. Fort de ces trois principes, il est clair que 4 communes de Callac Argoat appartiennent par le Sud au bassin de vie de Guingamp. De même, la fusion littoral intérieur paraît être une évidence incontournable mais l'élargissement de sa façade littorale peut être pris en compte pour donner une assise maritime plus importante à ce territoire.

M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, président de la communauté de communes Paimpol-Goëlo, note que ce schéma courageux est à une échelle pertinente au regard des ambitions à venir et des deux bassins de vie de Guingamp et Paimpol. Il y aura sans doute plusieurs amendements sur ce projet 8 mais la cohérence des pays est réaffirmée à travers ce schéma.

M. Vincent LE MEAUX, maire de Plouëc-du-Trieux, précise que le vote a été unanime sur son EPCI qui dépend d'ailleurs des deux bassins de vie qui peuvent devenir un seul territoire même si des clarifications sont encore à apporter. Des cohérences existent autour du Trieux et de son estuaire qui ne doit pas être scindé. Il sera nécessaire de comprendre le positionnement de la Presqu'île de Lézardrieux qui a dit non en majorité à Lannion Communauté et des communes qui pourraient se tourner vers le territoire de Guingamp.

M. Thierry BURLOT, conseiller régional, indique qu'il suffirait d'écouter les communes de Leff Communauté, Lanvollon-Plouha et du Sud Goëlo pour avoir plus d'avis favorables et même l'unanimité autour du périmètre qu'elles avaient clairement affiché. Il y a donc un souci même s'il reconnaît l'ampleur du

travail fait en matière de regroupement intercommunal en Côtes d'Armor. Il y aura donc un amendement pour réunir ces trois EPCI. Le conseil régional devra dans un avenir proche redessiner les contours des pays pour prendre en compte la nouvelle situation. Enfin, il considère qu'il ne faut pas s'interdire des coopérations interdépartementales notamment par rapport à la problématique du centre Bretagne avec les communes de Mur-de-Bretagne et de Saint Connec qui appartiennent à un EPCI morbihannais mais également du centre Ouest Bretagne avec Carhaix.

M. Hervé LE LU, maire de Mûr-de-Bretagne indique que la position de sa commune est renforcée par le projet en cours de commune nouvelle avec Saint Guen.

M. Alain GUEGUEN, conseiller communautaire de la communauté de communes du Kreiz-Breizh, indique que la carte projetée traduit l'impossibilité des conseils municipaux et du conseil communautaire à trouver une position commune pour son territoire. Il est vrai que ce territoire est écartelé entre Guingamp, Carhaix et Loudéac. Le traumatisme généré par l'ancien schéma qui s'est conclu par le départ de 3 communes vers un EPCI finistérien est toujours présent mais si les choses devaient rester en état, d'autres départs sont à craindre. Il est encore possible d'avancer mais il y a encore besoin de temps pour convaincre.

Le Préfet indique que le temps presse désormais car les grandes lignes du schéma doivent être validées au 30 mars. Quant au statu quo, il lui semble préférable à l'éclatement car il ne voit pas d'ouverture possible pour la CCKB. Il rappelle enfin que la règle des 15 000 habitants doit être respectée.

M. Guy LE HELLOCO, président de la CIDERAL, indique que l'intégration de Mur-de-Bretagne à la Cidéral traduit un juste retour à un équilibre après un démembrement qui n'avait rien à voir avec l'aménagement du territoire.

M. Loïc CAURET, président de Lamballe Communauté, fait état du chemin parcouru depuis deux ans. La notion de pays a évolué mais la façon dont la supra communalité sera organisée sur le territoire, va compter. Le pays n'est pas le bassin de vie et les argumentations ne doivent pas être mélangées. L'organisation commune autour de l'urbanisme, l'économie, l'eau, l'assainissement, l'environnement en règle générale compte à l'intérieur d'un pays mais le lieu du travail en commun sera de plus en plus l'intercommunalité. Le problème du bloc est important car il détermine toutes les questions réglementaires, techniques, financières et humaines vers la nouvelle communauté. Les questions des communes qui changent de bloc doivent intervenir dans un second temps par amendement dans une logique de cohérence des territoires et du respect des choix des collectivités.

M. Jean GAUBERT, président du syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor rappelle l'importance du bassin de vie et se pose la question pour certains territoires. Il plaide pour que le rattachement des communes isolées soit traité quasi simultanément et en tout état de cause avant la fin de l'année 2016 car si tel n'est pas le cas, il craint que le mandat municipal actuel ne soit totalement obéré par la coopération intercommunale.

M. Michel VASPART, sénateur-maire de Pleudihen-sur-Rance, partage cette position et demande que le dossier de Trémereuc soit étudié dans la continuité pour éviter d'avoir recours au droit commun. La position des communes périphériques devra être traitée rapidement. C'est sur cette base que Dinan communauté a accepté de passer à un grand territoire en une seule fois et non en deux temps comme initialement souhaité

M. Ronan KERDRAON, maire de Plérin, relève que l'exercice n'est pas simple avec un calendrier contraint. Il faut traiter les blocs mais de manière concomitante, il faut prendre en compte les demandes individuelles des communes limitrophes qui souhaitent intégrer les futurs EPCI.

Le Préfet indique que tout le monde est d'accord sur ce principe, le regroupement par bloc n'excluant pas qu'à la marge, certaines communes ne puissent pas être dissociées et rattachées à de nouveaux ensembles dès lors que l'on colle le mieux possible aux bassins de vie. Les amendements devraient le permettre. Il ne s'agit pas cependant de faire éclater tous les territoires car cela n'est pas dans l'esprit de la loi.

M. René GUILLOUX, président de Leff Communauté, considère, au regard des votes, que le projet Leff Communauté, Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo, doit être retenu même si quelques communes veulent en sortir. La loi n'a fixé la barre qu'à 15 000 habitants.

M. Arnaud LECUYER, président de la communauté de communes du Pays de Matignon, rappelle la volonté des élus de rester dans le pays de Dinan et de renforcer ce territoire à l'Est du département. Il s'agit d'un enjeu d'avenir. Un amendement sera déposé en ce sens. L'examen des communes périphériques devra être fait avec précision en ne fermant pas la porte aux secteurs de Broons et de Ploubalay.

M. Paul LE BIHAN, maire de Lannion, indique qu'un certain nombre de communes du secteur n° 7 n'ont pas exprimé la volonté d'adhérer au projet autour de LTC. Il convient de respecter leur volonté.

Le Préfet remercie tous les intervenants et confirme la date de la prochaine réunion. Elle se tiendra le 8 février prochain à 17h00 dans l'hémicycle du conseil départemental. Les amendements sont à adresser au secrétariat de la CDCI, c'est à dire à Mme GLATRE et M LE GALL avant le 25 janvier 2016.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Lambert', is written over a horizontal line.

Pierre LAMBERT